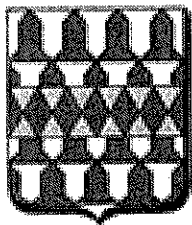


11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

mairie.mouthomet@orange.fr

N/réf : JMS/SB/14018

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 3 FEVRIER 2014**

L'an deux mille quatorze et le trois février à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Monsieur Denis ROUCH a été nommé secrétaire de séance.

Président : Jean-Marie SAUNIERE
Présents : Jean-Marie SAUNIERE, Daniel MESTRE, Yolande MILHE, Jérôme HERVOUET, Michèle PICARD, Rachel SCHMITT Denis ROUCH,
Absente : Heather MANN
Procuration : Heather MANN à Daniel MESTRE

1. Approbation du compte rendu de la séance du 28 novembre 2013

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le compte rendu de la séance ordinaire du 28 novembre 2013. Ce dernier n'appelle aucun commentaire.

Le Conseil Municipal,

- *ADOPTE à l'unanimité le compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 28 novembre 2013.*

2. Vente lot n°5 du lotissement communal « Moulins »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'acquisition de Mme Martine GIRARD du lot n°5 (parcelle cadastrée B 114) du lotissement communal « Moulins »
Le Maire propose de vendre à Madame Martine GIRARD le lot n°5 du lotissement communal cadastré B 1147 d'une contenance totale 452 m² au prix (TTC) de 20 000.00 euros ; les frais notariés seront à la charge des acheteurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- *DONNE son accord pour vendre le lot 5 (parcelle B 1147) d'une contenance de 452 m² à la personne identifiée ci-dessus,*
- *DIT que la vente sera effectuée au prix de 20 000 € et que les frais notariés seront à la charge du propriétaire,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés pour le compte de la commune et toutes autres pièces relatives à ce dossier.*

3. Modification de l'acte constitutif de la régie des carburants

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que le Conseil Municipal en date du 28/06/1984 a validé la création de la régie de recettes des carburants,

Considérant qu'il y a lieu de répondre aux demandes de la clientèle, Monsieur le Maire de Mouthoumet propose que les ventes de carburants soient encaissées par les moyens de paiement suivants :

- Numéraire,
- Chèques,
- Cartes bancaires,
- Cartes GR Total.

Pour ce faire, il propose donc aux membres du Conseil Municipal de modifier l'article 1 de l'acte constitutif de la régie dans ce sens.

Compte tenu de la possibilité de recouvrer les recettes de la régie des carburants en numéraire, Monsieur le Maire propose également la mise en place d'un fond de caisse de trois cents euros (300,00 €).

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *DECIDE de modifier l'article 1 de l'acte constitutif de la régie des carburants et d'instaurer un fonds de caisse.*

Par ailleurs, il est demandé de voir s'il est possible de relever le seuil d'encaissement des carburants par cartes bancaires au-delà de 70 €.

4. Intercommunalité : adoption du rapport 2013 de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Maire rappelle que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui ont institué la Taxe Professionnelle Unique doivent verser aux communes membres, ou recevoir des communes membres, une attribution de compensation minorée des charges transférées qui sont assumées par la Communauté.

Il revient à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de l'EPCI, d'établir chaque année un rapport qui doit être approuvé par le Conseil Communautaire puis par les Conseils Municipaux des communes membres.

Pour l'année 2013, cette attribution de compensation s'élève à 12 063 €.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré à l'unanimité

- *ADOpte le rapport portant sur les charges transférées 2013 tel que présenté en annexe ainsi que la libre fixation de l'attribution de compensation sur l'exercice 2013.*
- *HABILITE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à cet effet.*

5. Redevance d'occupation du domaine routier par France Telecom

Monsieur le Maire informe de prorogation des permissions de voirie accordées à France Telecom pour l'occupation du domaine routier communal. Cette occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevance. Celle-ci est fixée sur la base de l'indice général relatif aux travaux publics, révisable tous les ans.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en place la redevance pour les opérateurs de télécommunication occupant le domaine public routier

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré à l'unanimité

- *FIXE pour l'année 2014 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :*
 - o *40,40 € par km et par artère en souterrain*
 - o *53,87 € par km et par artère en aérien*
 - o *26,94 € pour les installations autres que les stations radioélectriques*
- *PRECISE que la redevance sera revalorisée au premier janvier de l'année N en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP01 de décembre (N-1), mars N, juin (N) et septembre (N)*
- *D'INSCRIRE annuellement cette recette au compte 70323*
- *DE CHARGER Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes*

6. Questions diverses

1. Panne du distributeur bancaire

Jérôme HERVOUET fait un point sur les dysfonctionnements rendant inutilisable le distributeur de billets. Une intervention est prévue le 4 février afin de rétablir son bon fonctionnement.

2. Elections municipales

Compte tenu des changements intervenus, il est proposé de faire une information auprès de la population.

Un point est également fait sur la disponibilité des membres du Conseil Municipal pour tenir le bureau de vote.

Le tableau du 10 janvier recense 99 électeurs sur la commune de Mouthoumet.

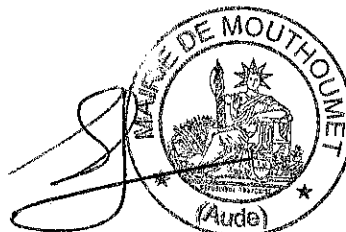
3. CAVALE

Le projet de partenariat avec la Supérette de Laroque de Fa ne semble pas aboutir. Son projet de vente de produits alimentaires n'avance pas. La direction aurait donc dans les mois à venir l'intention, en partenariat avec trois structures dont M+, de proposer la vente de matériaux et de fournitures de construction en plus des produits agricoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait :
En mairie, le mardi 4 février 2014

Jean-Marie SAUNIERE
Maire
(Signature et cachet)



Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.